



Centre d'expertise en analyse environnementale

ASSEMBLÉE NATIONALE

no 1240-20041027

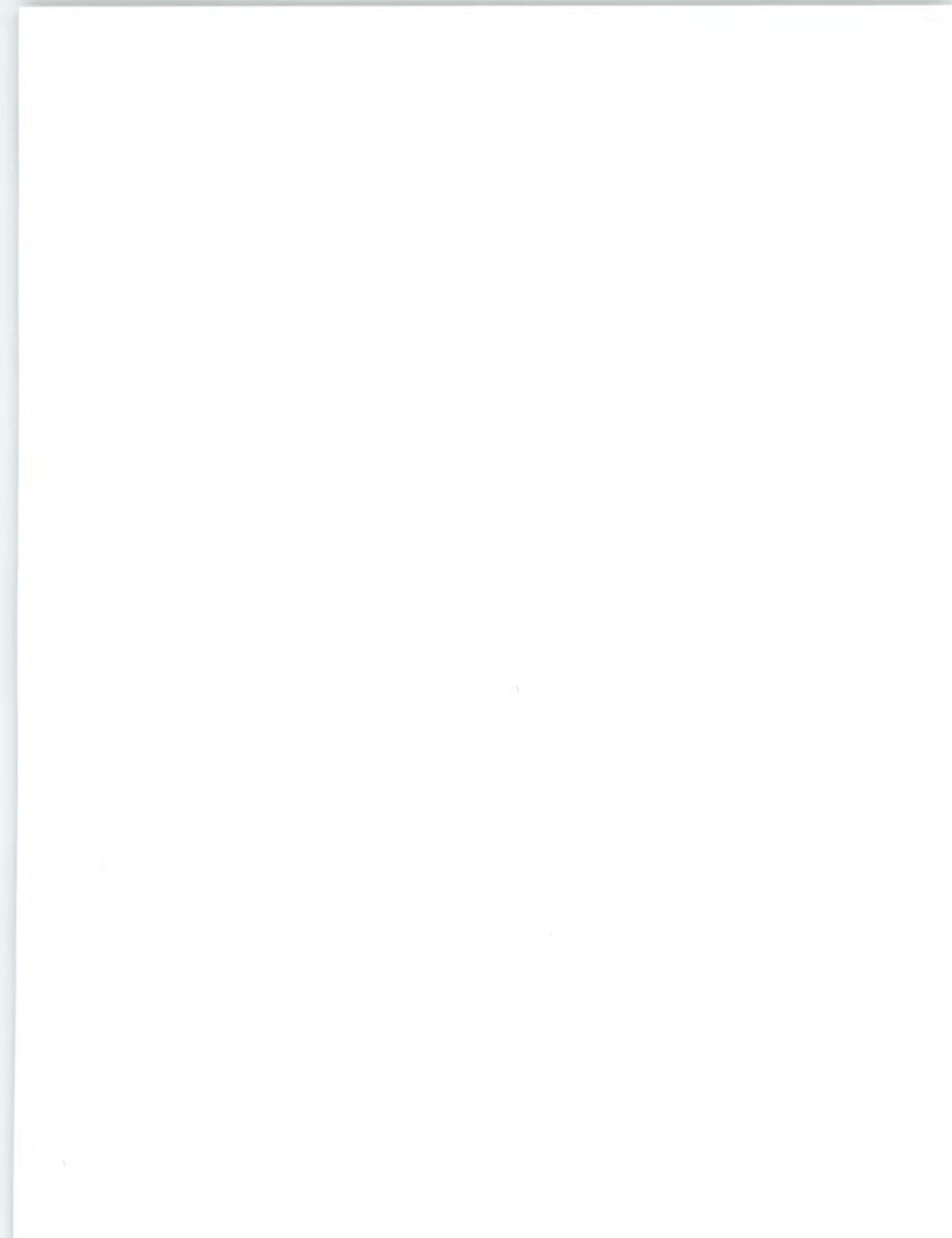


RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2003-2004



Québec 



Rapport annuel de gestion 2003-2004

Pour plus de renseignements, contactez
le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec.

Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec
2700, rue Einstein, bureau E.2.220
Sainte-Foy (Québec) G1P 3W8

Téléphone : (418) 643-1301
Télécopieur : (418) 528-1091
Courriel : ceaeq@menv.gouv.qc.ca

ISBN-2-550-42913-3
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2004

ENVIRODOQ : EN980770

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2003-2004 du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 2004. Ce rapport est le septième du Centre d'expertise et le troisième en tant qu'agence assujettie à une Convention de performance et d'imputabilité. Il s'inscrit dans les suites à donner à cette convention en matière de reddition de comptes comme l'entend la *Loi sur l'administration publique*, adoptée par l'Assemblée nationale en mai 2000.

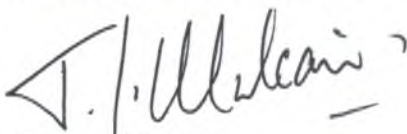
Ce rapport décrit notamment le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et rend compte des résultats atteints en fonction des objectifs de son Plan d'action 2003-2004. Je porte à votre attention le fait qu'en plus d'offrir ses services au ministère de l'Environnement, le Centre d'expertise contribue à la surveillance réglementaire en reconnaissant la compétence d'organismes et d'individus grâce aux divers programmes d'accréditation dont il est responsable. Il offre aussi des services à l'extérieur de l'appareil gouvernemental grâce à son expertise de pointe et ses produits spécialisés, non disponibles actuellement dans l'entreprise privée.

L'exercice financier 2003-2004 a été marqué par le rôle de plus en plus important joué par les équipes du Centre d'expertise en matière de développement scientifique, réalisé en collaboration avec des partenaires externes. Cet apport est d'autant plus significatif que les problématiques environnementales sont en constante évolution et qu'elles exigent une participation plus soutenue de la part des organismes gouvernementaux.

Je me dois aussi de souligner la contribution du Centre d'expertise à l'image de marque du Québec par des travaux réalisés au Maroc, au Chili et au Paraguay ainsi que par la fourniture de matériaux de référence pour l'évaluation de la performance des laboratoires partout au Canada.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Environnement,



Thomas Mulcair

Québec, septembre 2004

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
Québec

Monsieur le Ministre,

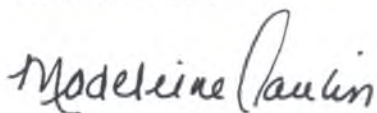
J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 2004.

Ce rapport présente les résultats obtenus par le Centre d'expertise en regard de son Plan stratégique 2003-2006 et de son Plan d'action 2003-2004. Tout au long de l'année, le Centre d'expertise a maintenu des systèmes de contrôle interne et des mécanismes de suivi de gestion. La Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programme a procédé à la validation du contenu du rapport conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes.

J'aimerais souligner que le Centre d'expertise joue un rôle fondamental à l'égard de la mission et des mandats du Ministère par la fourniture des services essentiels en soutien à l'application réglementaire et à l'acquisition des connaissances sur l'état de l'environnement, et par sa contribution au développement et à la reconnaissance de l'expertise québécoise en analyse environnementale.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

La sous-ministre,



Madeleine Paulin

Québec, juillet 2004

Madame Madeleine Paulin
Sous-ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
Québec

Madame la Sous-Ministre,

Je suis très fière de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2003-2004 du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec. Il témoigne de l'atteinte des objectifs fixés au Plan d'action annuel 2003-2004 du Centre d'expertise ainsi que des engagements pris en vertu de sa Convention de performance et d'imputabilité.

J'aimerais signaler ici quelques exemples qui attestent une fois encore l'engagement et la détermination des équipes du Centre d'expertise à fournir un service dynamique et de qualité à sa clientèle. Tout en maintenant la hauteur et la qualité de son offre de service à la clientèle ministérielle, le Centre d'expertise a poursuivi les travaux amorcés en 2002-2003 qui visent à améliorer sa performance. Il a également continué à développer de nouvelles méthodes analytiques et à élargir son offre de service afin de satisfaire aux besoins de sa clientèle, particulièrement en matière d'analyse de substances organiques (hormones, pesticides, médicaments). De plus, deux nouveaux projets de recherche et de développement ont été amorcés.

En matière de reconnaissance de la compétence d'individus et d'organismes, une brochure d'information destinée à la clientèle du Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale a vu le jour et elle sera publiée régulièrement. Un premier laboratoire a été accrédité à l'intérieur du nouveau programme d'accréditation des laboratoires d'analyse agricole. La Liste des experts en matière de protection et de réhabilitation des terrains a été constituée et compte maintenant 66 spécialistes. La renommée du Centre d'expertise à titre de fournisseur de matériaux de référence s'est encore accrue et a donné lieu à une augmentation des demandes en provenance des autres provinces. L'expertise en matière d'accréditation et de gestion de systèmes qualité a continué d'être recherchée particulièrement à l'intérieur de projets réalisés en partenariat avec des firmes québécoises au Chili, au Paraguay et au Maroc. Tous ces travaux ont été réalisés dans un cadre budgétaire très serré.

Finalement, je veux souligner que cette performance ne peut être possible que grâce au travail acharné de l'ensemble du personnel du Centre d'expertise et je tiens à les remercier pour leur dévouement et leur enthousiasme. Je tiens également à remercier notre clientèle qui continue de nous faire confiance ainsi que la haute direction du Ministère qui nous a appuyés tout au long de l'année.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sous-Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La directrice générale,



Denyse Gouin

Québec, juillet 2004

Déclaration de la direction

Ce document constitue notre septième Rapport annuel de gestion et le premier de la Planification stratégique 2003-2006. Les renseignements qu'il contient relèvent de la responsabilité de la directrice générale, qui assure la gestion courante du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec selon les pouvoirs que la sous-ministre lui a délégués.

Conformément à notre mandat, nous nous sommes engagés, en tant qu'équipe de direction, à maintenir tout au cours de l'exercice financier des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion, de façon à permettre une gestion ordonnée de nos activités et une reddition de comptes en fonction des engagements inscrits dans la Convention de performance et d'imputabilité, dans l'Entente de gestion ainsi que dans le Plan d'action 2003-2004. Ces systèmes sont mis en place de façon à assurer le respect des lois, des règlements et des directives qui régissent la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles actuellement en usage au gouvernement du Québec.

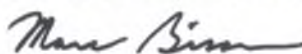
À notre connaissance, l'information contenue dans ce rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2004.

La directrice générale,



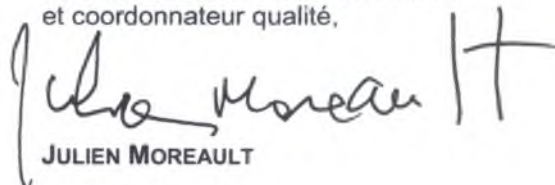
DENYSE GOUIN

Le chef du Service d'analyse et
d'étude de la qualité du milieu,



MARC BISSON

Le chef du Service de l'accréditation
et coordonnateur qualité,



JULIEN MOREAULT

Le chef du Service des affaires
corporatives et internationales,



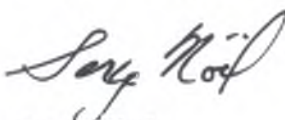
CLAUDE THELLEN

Le chef du Service du laboratoire
des pollutions industrielles,



CLAUDE LALIBERTÉ

L'adjoint exécutif,



SERGE NOËL

Rapport de validation de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programme

Madame Madeleine Paulin
Sous-ministre
Ministère de l'Environnement du Québec

Madame la Sous-Ministre,

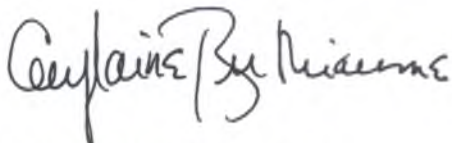
Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2003-2004 du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Centre d'expertise.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information présentée et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2003-2004 du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec nous paraît, à tous les égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de la vérification interne
et de l'évaluation de programme,



Guylaine Berthiaume, C.A.

Québec, juillet 2004

Table des matières

Déclaration de la direction.....	ix
Rapport de validation de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programme	xi
1 Présentation du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec	1
1.1 Mission.....	1
1.2 Structure organisationnelle	2
1.3 Produits, services et clientèle	3
1.3.1 Produits et services	3
1.3.2 Politique de service	4
1.3.3 Clientèle	6
1.4 Plan stratégique 2003-2006	6
1.5 Plan d'action 2003-2004	8
2 Faits saillants	10
3 Résultats 2003-2004.....	11
3.1 Ressources.....	11
3.1.1 Ressources budgétaires et financières	11
3.1.2 Ressources humaines.....	12
3.1.3 Ressources informationnelles	12
3.1.4 Ressources matérielles.....	13
3.1.5 Facteurs de contingence	13
3.2 Rendement à l'égard du Plan d'action.....	13
3.2.1 Rendement à l'égard des objectifs annuels	13
3.2.2 Services rendus au ministère de l'Environnement	19
3.2.3 Rendement à l'égard des autres engagements	20
4 Rendement à l'égard des indicateurs de résultats.....	22
4.1 Indicateurs d'ordre financier	22
4.2 Indicateurs d'ordre technique et scientifique	26
4.3 Autres indicateurs	29

Annexes

Annexe 1 – Organigramme du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec	33
Annexe 2 – États financiers	35

Liste des figures

Figure 1 – Autofinancement	22
Figure 2 – Activités hors Québec et internationales	24
Figure 3 – Coût de revient - Produits et services	25
Figure 4 – Activités de développement	26
Figure 5 – Formation et perfectionnement	28

1 **Présentation du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec**

Le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec est une agence gouvernementale du ministère de l'Environnement qui fournit des services professionnels en matière d'analyse de laboratoire et d'expertise spécialisée dans le domaine de l'environnement¹. Il exerce ses activités conformément à la Convention de performance et d'imputabilité signée en janvier 2002.

Le personnel du Centre d'expertise est actuellement localisé à deux endroits, soit dans des laboratoires situés à Laval et des bureaux administratifs et des laboratoires au Complexe scientifique à Québec.

Les activités et les ressources du Centre d'expertise sont régies par la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, la *Loi sur la fonction publique*, la *Loi sur l'administration publique* et la *Loi sur l'administration financière* ainsi que par les règles de la gestion gouvernementale en matière de ressources financières, humaines, informationnelles et matérielles. Ces lois et ces règles sont autant de balises qui assurent à la population, à la clientèle du Centre d'expertise de même qu'à son personnel une saine gestion de ses activités, et ce, conformément à la politique gouvernementale d'équité et de transparence.

1.1 **Mission**

La mission du Centre d'expertise est de « Garantir la disponibilité, la qualité et la continuité de l'expertise et de l'information analytique pour les besoins de protection de l'environnement et de conservation des ressources ». Sa raison d'être, quant à elle, repose sur le domaine de l'analyse environnementale.

Les principaux champs d'expertise du Centre d'expertise se situent en biologie, chimie, écotoxicologie, microbiologie et système qualité.

Ses principales responsabilités sont :

- de fournir des services d'analyse de laboratoire et des services études adaptés aux besoins du ministère de l'Environnement;
- d'assurer le développement méthodologique en soutien à la réglementation et au suivi du milieu, qui sont rattachés à la mission du ministère de l'Environnement;
- d'assurer l'évolution de son expertise en fonction des exigences environnementales actuelles et futures de façon à contribuer au leadership du Ministère en matière de protection de l'environnement;

¹ Pour plus de renseignements ou pour consulter les documents relatifs aux activités du Centre d'expertise, accédez au site Internet de l'organisation (www.ceaeq.gouv.qc.ca).

- d'exercer un rôle de conseil auprès des unités administratives du Ministère et des organismes extérieurs en matière d'analyse environnementale;
- de participer à la surveillance réglementaire en reconnaissant la compétence d'organismes ou d'individus à générer une information ou une expertise de qualité, et ce, en matière :
 - d'analyse environnementale (accréditation de laboratoires);
 - de protection et de réhabilitation des terrains (établissement de la liste d'experts en soutien à l'application de la section IV.2.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement);
- de reconnaître la compétence d'organismes ou d'individus à générer une information ou une expertise de qualité, et ce, en matière :
 - d'analyse de sols agricoles (accréditation de laboratoires);
 - d'échantillonnage environnemental (accréditation d'entreprises et d'individus);
- de fournir, en l'absence de laboratoires québécois accrédités, l'expertise en analyse environnementale en soutien à l'application réglementaire sur le territoire.

1.2 Structure organisationnelle

La structure organisationnelle, reproduite à l'annexe 1, est axée sur les services à la clientèle et favorise la cohésion dans l'action et un leadership en matière d'expertise environnementale. Elle comprend quatre services, dont trois qui œuvrent directement auprès de la clientèle. Le quatrième service est chargé de la planification et du suivi général des activités de même que des relations avec la clientèle.

Le Centre d'expertise est appuyé par cinq comités constitués de partenaires venant de l'intérieur et de l'extérieur du Ministère.

- 1) Le **Comité des priorités relatives à l'expertise analytique** est constitué de représentants de la clientèle ministérielle et du Centre d'expertise et voit à l'allocation annuelle des services du Centre d'expertise aux unités administratives du Ministère. Il propose à la sous-ministre les enjeux et les orientations en matière d'expertise en analyse environnementale.
- 2) Le **Comité d'accréditation – Secteur environnement** est composé de sept personnes dont quatre représentants d'organismes externes. Il formule des recommandations au ministre en matière d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale à la suite de décisions prises par consensus. Ces recommandations concernent l'octroi, le renouvellement, la suspension et le retrait de l'accréditation.
- 3) Le **Comité d'accréditation – Secteur agricole** est composé de sept personnes dont quatre représentants d'organismes externes. Il formule des recommandations à la directrice générale du Centre d'expertise et au sous-ministre adjoint de la Direction générale des affaires régionales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en

matière d'accréditation des laboratoires à la suite de décisions prises par consensus. Ces recommandations concernent l'octroi, le renouvellement, la suspension et le retrait de l'accréditation.

- 4) Le **Comité d'évaluation – Liste d'experts** est composé de quatre personnes dont deux représentants d'organismes externes. Il recommande au Centre d'expertise l'inscription de candidats sur la liste des experts. Ce comité peut aussi être sollicité lorsque des modifications doivent être apportées au statut d'un expert.
- 5) Le **Comité d'appel – Liste d'experts** est composé d'au moins cinq personnes dont trois représentants d'organismes externes. Il assure le traitement efficace des appels et des contestations provenant des candidats et des experts.

1.3 Produits, services et clientèle

1.3.1 Produits et services

Le personnel du Centre d'expertise livre des produits et services tout en conseillant sa clientèle dans trois champs distincts.

- Les *analyses de laboratoire*, qui comprennent principalement les travaux analytiques de caractérisation et de quantification en biologie, chimie, microbiologie et toxicologie environnementale; elles sont réalisées dans divers milieux environnementaux (eau, air, sol, faune et flore) et rejets (gazeux, liquides et solides).

Les équipes du Centre d'expertise peuvent identifier et quantifier plus de 200 substances en chimie inorganique de même que plus de 500 substances en chimie organique et réaliser près de 50 tests et essais biologiques ou microbiologiques différents. Chaque année, les équipes du Centre d'expertise émettent entre 35 000 et 40 000 certificats d'analyse. Chaque certificat peut regrouper jusqu'à plusieurs dizaines de résultats.

- Les *services études*, qui intègrent l'analyse de problématiques particulières dans le contexte de projets à partir d'approches systémiques et multidisciplinaires. Parmi ces services, mentionnons l'expertise en écotoxicologie et en évaluation de problématiques de l'environnement de même que les études de terrain pour l'analyse de l'air, des odeurs et des sols ainsi que pour les situations d'urgence environnementale.

Au cours d'une seule année, c'est une soixantaine de projets qui sont réalisés par les équipes du Centre d'expertise à la demande de la clientèle.

- Les *services d'accréditation*, qui réfèrent aux activités de reconnaissance et de vérification des systèmes qualité et qui touchent le Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale, le Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse agricole, le Programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental ainsi que la gestion de la Liste d'experts en protection et réhabilitation des terrains. Ces services sont

complétés par la préparation et la certification de matériaux de référence utilisés pour la vérification de la qualité de l'information analytique produite par les laboratoires. Les matériaux de référence simulent les échantillons environnementaux analysés par les laboratoires accrédités.

Pour soutenir la reconnaissance liée aux programmes d'accréditation, les équipes effectuent annuellement de trente à quarante audits et mettent en œuvre une vingtaine d'évaluations de la performance analytique (envoi de matériaux de référence à l'ensemble des laboratoires accrédités et analyse des résultats obtenus en fonction des critères du programme).

1.3.2 Politique de service

La Déclaration de services aux citoyens

Le Centre d'expertise souscrit entièrement à la Déclaration de services aux citoyens du ministère de l'Environnement², qui s'est donné pour objectif d'offrir des services accessibles, courtois, diligents et équitables.

La politique qualité du Centre d'expertise

Les gestionnaires et le personnel du Centre d'expertise souscrivent à une nette volonté d'amélioration continue de la prestation de services à la clientèle. C'est ainsi que le Centre d'expertise s'est doté d'une politique qualité qui vise à satisfaire sa clientèle en lui livrant en temps utile les divers produits et services convenus, en conformité avec les exigences préétablies de qualité et de production. Sous l'autorité directe de la directrice générale du Centre d'expertise, un coordonnateur qualité, appuyé de délégués qualité, veille à la qualité des produits et services livrés.

Les activités du Centre d'expertise respectent les normes internationales reconnues :

- ses laboratoires sont accrédités par le Conseil canadien des normes pour les analyses de laboratoire selon les prescriptions de la norme ISO/CEI 17025 (1999);
- la gestion des programmes d'accréditation s'appuie sur les exigences du guide ISO/CEI 58 (1992);
- les exigences décrites dans le guide ISO/CEI 43 (1996) régissent les activités du Centre d'expertise en matière d'évaluation de la performance des laboratoires accrédités;
- la production de matériaux de référence respecte les lignes directrices du document ILAC-G12-2000 : *Guidelines for the requirements for the competence of reference materials producers*.

2 Pour plus de renseignements, consultez le site Internet du ministère de l'Environnement (www.menv.gouv.qc.ca) ou le Rapport annuel de gestion 2003-2004 du Ministère.

De plus, le Centre d'expertise adhère aux grands principes suivants :

- la recherche continue d'efficacité et d'efficience dans la prestation de services;
- un souci d'offrir des produits et services correspondant aux besoins actuels et futurs de la clientèle;
- la crédibilité scientifique de l'analyse environnementale selon l'état actuel des connaissances;
- une ouverture sur le maillage de l'expertise et des spécialités de l'organisation avec ses partenaires et sa clientèle;
- une vision prospective de l'analyse environnementale au Québec;
- une contribution au rayonnement du Québec à l'échelle nationale et internationale dans le domaine de l'analyse environnementale par l'exportation du savoir-faire.

En outre, le Centre d'expertise peut faire appel à ses partenaires afin d'appuyer ses activités et d'élaborer des projets de développement d'applications technologiques et scientifiques.

La tarification des services

La prestation de services au Ministère est planifiée sur une base annuelle conjointement avec le Comité des priorités relatives à l'expertise analytique, qui détermine l'allocation des heures d'analyse de laboratoire et des heures d'expertise analytique en fonction des priorités et des ressources consenties. Le *Recueil des temps d'analyses de laboratoires* pour les analyses courantes permet de planifier ces besoins.

La clientèle externe est facturée pour les services du Centre d'expertise. La tarification des services liés aux divers programmes d'accréditation du Ministère est spécifiée dans les documents suivants :

- *Tarification relative au Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale et agricole;*
- *Tarification relative au Programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental;*
- *Mécanisme de gestion de la liste d'experts – Protection et réhabilitation des terrains.*

Le *Catalogue des matériaux de référence* précise le coût de cette catégorie de produits commercialisés.

Finalement, les autres coûts des services sont déterminés projet par projet.

1.3.3 Clientèle

Les services offerts par le Centre d'expertise s'adressent principalement :

- à plus d'une trentaine d'unités administratives du ministère de l'Environnement requérant des services d'analyse de laboratoire et de services études ainsi que de développement méthodologique;
- à près de soixante-dix laboratoires institutionnels, industriels, municipaux et privés qui doivent recevoir du Centre d'expertise l'autorisation nécessaire à leur reconnaissance comme laboratoire accrédité par le Ministère;
- aux laboratoires réalisant des analyses pour le suivi de la fertilité des sols agricoles et des engrais de ferme;
- aux entreprises qui font des activités d'échantillonnage;
- aux individus qui œuvrent dans le secteur de la protection et la réhabilitation des terrains;
- aux autres ministères, aux institutions, aux municipalités et aux industries qui ont recours à des services spécialisés non dispensés par l'entreprise privée.

Le Centre d'expertise offre également des services hors Québec, soit directement, soit par l'entremise de CSI Environnement, une coopérative regroupant des entreprises québécoises qui œuvrent dans le domaine de l'environnement. Sa clientèle compte, entre autres, des laboratoires canadiens et étrangers à qui le Centre d'expertise fournit des matériaux de référence, et des laboratoires hors Canada que le Centre d'expertise accrédite ou à qui il fournit de l'expertise pour le développement de leurs compétences.

1.4 Plan stratégique 2003-2006³

Au cours des dernières années, les équipes du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec ont été de plus en plus sollicitées pour fournir des services spécialisés et pour collaborer à des projets de développement dans le domaine de l'analyse environnementale, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde.

L'environnement d'affaires du Centre d'expertise a lui aussi évolué durant cette même période. Parmi les nouvelles pressions ressenties, mentionnons, entre autres, les nouvelles attentes en matière de prestation de services et de développement méthodologique ainsi que l'obligation de soutenir l'application réglementaire pour les analyses non offertes par le secteur privé.

Malgré une croissance des prestations externes entre 1997 et 2003, la part du marché accessible au Centre d'expertise demeure fragile d'autant plus que des laboratoires privés reçoivent les reconnaissances requises pour plusieurs segments de marché jusqu'alors

³ Au printemps 2003, le Centre d'expertise a établi ses orientations 2003-2006. Celles-ci figurent dans son Plan stratégique, dont la préparation a été fonction de l'évolution de son environnement d'affaires. Le contexte qui s'y rattache est résumé dans cette section.

exclusifs au Centre d'expertise. Il est donc envisageable que les revenus tirés des prestations externes tendent à diminuer au cours des prochains exercices.

L'ensemble de ces pressions a aussi engendré un déséquilibre entre la fourniture de services à la clientèle, tant ministérielle qu'externe, et la nécessité pour l'organisation de répondre à ses objectifs de développement et de rayonnement scientifiques.

Le Centre d'expertise devra relever plusieurs défis au cours des prochaines années, notamment pour :

- chercher les moyens d'améliorer davantage son efficience dans un contexte où les besoins ministériels sont de plus en plus diversifiés;
- trouver des moyens pour compenser la perte anticipée de revenus autonomes au profit des laboratoires qui obtiennent des accréditations pour les créneaux jusqu'alors exclusifs à l'organisation;
- ajuster continuellement l'équilibre au niveau des équipes de façon à répondre adéquatement à l'ensemble des besoins de la clientèle.

L'organisation poursuivra son évolution dans la lancée de son Plan triennal précédent, puisque les enjeux s'y trouvant sont toujours d'actualité. Un effort particulier sera porté à la consolidation des activités en tant qu'élément de base à la révision des services offerts.

Par conséquent, l'équilibre des ressources et des services ainsi que le leadership de l'analyse environnementale constituent les deux enjeux du Centre d'expertise pour les prochaines années. Ces enjeux sont soutenus par les trois orientations triennales suivantes :

ENJEU 1 L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES SERVICES

Orientation 1 Optimiser les prestations de services

Les mesures porteront sur la consolidation des relations d'affaires et sur le redéploiement des activités internes.

ENJEU 2 LE LEADERSHIP EN MATIÈRE D'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

Orientation 2 S'associer davantage les acteurs du domaine de l'analyse environnementale

Deux aspects seront abordés dans cette orientation, soit l'apport du Centre d'expertise dans l'acquisition de connaissances et sa participation au développement de l'analyse environnementale.

Orientation 3 Mettre en valeur le savoir et le savoir-faire

Les mesures associées à cette orientation visent à bonifier la contribution des équipes du Centre d'expertise à la diffusion des connaissances.

1.5 Plan d'action 2003-2004

L'exercice financier 2003-2004 est le premier associé au troisième Plan stratégique de l'organisation (2003-2006). Les mesures qui figurent dans le Plan d'action annuel tracent la voie pour la réalisation des orientations fixées pour l'année. Dans ce contexte, la décision fut prise de mettre l'accent sur l'optimisation de la prestation de services. Ce choix s'est avéré d'autant plus pertinent dans le contexte de l'exercice de modernisation gouvernemental initié en cours d'année. Les engagements inscrits au Plan d'action étaient les suivants :

- revoir la capacité de production en analyse de laboratoire;
- redéfinir l'entente de service avec le Ministère;
- élaborer de nouveaux indicateurs de performance;
- poursuivre l'harmonisation des processus de production interne;
- réaliser un étalonnage des services d'analyse de laboratoire à l'externe;
- procéder à la diffusion de la nouvelle section du Centre d'expertise à même le site du Ministère;
- établir une stratégie visant à augmenter l'automatisation des activités;
- revoir les orientations du processus d'accréditation des laboratoires;
- déposer une demande d'accréditation auprès du Conseil canadien des normes comme fournisseur d'essai d'aptitude;
- initier deux projets de recherche et de développement (R&D) en partenariat.

Les services rendus au ministère de l'Environnement

Pour l'exercice 2003-2004, le Centre d'expertise s'était engagé à fournir au ministère de l'Environnement l'équivalent de 100 000 heures de prestation de services. Elles sont réparties en 75 500 heures d'expertise de laboratoire, de services études et expertises diverses offertes aux unités clientes ministérielles et 24 500 heures pour la gestion des programmes d'accréditation.

En ce qui concerne la prestation de services d'accréditation, 34 audits de suivi et 21 évaluations de la performance des laboratoires d'analyse environnementale étaient prévus. Dans le cas de l'établissement de la Liste d'experts en protection et réhabilitation des terrains en conformité avec la section IV.2.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, un examen de qualification était prévu pour permettre la reconnaissance et l'inscription des experts sur la liste.

Les autres engagements

Déclaration de services aux citoyens

Le Centre d'expertise s'est engagé à participer activement aux travaux des divers groupes de travail mis sur pied pour la mise en œuvre et la révision de la Déclaration de services aux citoyens du ministère de l'Environnement.

Reddition de compte

Dans le but de poursuivre la modernisation, des efforts étaient prévus pour adapter le processus de reddition de comptes et pour assurer la mise en place d'un système de rétroaction rapide à l'égard de la satisfaction de la clientèle.

2 Faits saillants

Encore cette année, les équipes du Centre d'expertise ont su mener à terme plusieurs objectifs fixés à l'intérieur du Plan d'action annuel tout en dépassant les attentes liées à la plupart des indicateurs de performance. En 2003-2004, le Centre d'expertise s'était fixé des objectifs ambitieux en matière de révision des façons de faire. Certains de ceux-ci n'ont pas été atteints ou l'ont été partiellement en raison principalement des efforts que les équipes ont consacrés à l'exercice de modernisation de l'État et des changements organisationnels appréhendés à la suite de cet exercice.

Malgré tout, les résultats atteints sont significatifs :

- l'expertise de l'organisation a été sollicitée pour trois projets d'envergure hors Québec : (1) la fourniture de matériaux de référence pour l'Association canadienne des laboratoires d'analyse environnementale inc.; (2) l'implantation de systèmes qualité dans trois laboratoires d'analyse alimentaire et à l'Institut national de normalisation et des technologies laboratoires au Paraguay (ce dernier projet a été réalisé avec deux partenaires canadiens et est subventionné par l'Agence canadienne de développement international); et (3) un projet d'implantation d'un laboratoire de fabrication de matériaux de référence et le montage d'un programme d'essai d'aptitude au Centro del medio ambiente (CENMA) en appui au programme national d'accréditation de l'Institut national de normalisation du Chili;
- un premier laboratoire québécois en analyse agricole a été accrédité;
- soixante-six spécialistes ont été inscrits sur la Liste d'experts en protection et réhabilitation des terrains;
- des activités ont été redistribuées entre les deux laboratoires de l'organisation afin d'améliorer l'efficience;
- la bonne performance financière a permis d'investir pour le renouvellement du parc instrumental;
- un bulletin d'information sur les activités d'accréditation, intitulé *Parlons accréditation*, a été lancé.

3 Résultats 2003-2004

3.1 Ressources

3.1.1 Ressources budgétaires et financières⁴

Des états financiers détaillés sont présentés à l'annexe 2.

Les crédits votés et modifiés qui ont été octroyés au Centre d'expertise en 2003-2004 sont de 5 004 300 \$.

Les revenus du Centre d'expertise ont été de 3 057 100 \$ en 2003-2004. Globalement, les revenus affichent une variation à la baisse de 199 900 \$ par rapport à l'exercice précédent. Cependant, en excluant les revenus de 164 900 \$ liés au Programme d'échantillonnage de l'eau des puits individuels qui n'a pas été reconduit en 2003-2004, la différence est d'à peine 35 000 \$ comparativement à l'année précédente. De façon plus détaillée, les résultats affichent une baisse de l'ordre de 125 000 \$ au niveau des revenus des analyses de laboratoire et des services études. Les revenus d'accréditation ont pour leur part connu une hausse de 126 300 \$ à la suite de la mise en place de la liste des experts. Cependant, pour l'essentiel, ces revenus additionnels ne sont pas récurrents.

Les dépenses directes assumées par le Centre d'expertise⁵ ont été de 6 810 100 \$ en 2003-2004, soit 607 600 \$ de moins qu'en 2002-2003.

De façon générale, en réussissant à maintenir ses revenus et en diminuant substantiellement ses dépenses, le Centre d'expertise a réalisé son meilleur rendement financier depuis sa création. D'ailleurs, les états financiers le confirment : nous y notons un excédent des produits sur les charges de 784 000 \$ à la fin de l'exercice après le versement de 350 000 \$ au Fonds consolidé, ce qui représente une variation positive de 546 700 \$ par rapport à 2002-2003.

⁴ Information financière qui apparaît aux registres comptables au 23 avril 2004.

⁵ Ces dépenses comprennent les postes des états financiers suivants : les traitements; les contrats de service et les honoraires professionnels; le transport; les communications et la messagerie; les fournitures et les approvisionnements; et, finalement, les autres dépenses.

Meilleur rendement financier depuis sa création

Exercice	Excédent des produits sur les charges (milliers de dollars)	
	Avant versement au Fonds consolidé du revenu	Net
2000-2001*	338,2	(20,6)
2001-2002*	847,7	497,7**
2002-2003	587,3	237,3***
2003-2004	1 134,0	784,0

* Les chiffres pour 2000-2001 et 2001-2002 sont tirés des rapports annuels précédents.

** N'eut été l'attribution de crédits supplémentaires non récurrents de 500 000 \$, il y aurait eu un déficit.

*** N'eut été le remboursement d'une partie des crédits supplémentaires reçus en 2001-2002, l'excédent aurait été de 662 300 \$.

En matière d'investissement, le Centre d'expertise a amorcé l'année avec des crédits de 275 000 \$. En cours d'année, le Centre a obtenu 45 000 \$ en supplément pour se doter d'une capacité d'analyse du mercure sur le terrain et 2 900 \$ de la vente d'actifs. Par ailleurs, dans le but de poursuivre le renouvellement amorcé en 2002-2003 des équipements désuets de son parc instrumental, le Centre d'expertise a obtenu pour l'exercice 1 272 000 \$ en crédits supplémentaires pour lesquels il devra assumer directement l'amortissement annuel. Les investissements totaux à même les budgets octroyés au Centre d'expertise furent de 1 589 200 \$ comparativement à 615 800 \$ pour l'exercice précédent. Le solde non utilisé des crédits d'immobilisation pour 2003-2004, soit 5 700 \$⁶, a été reporté à l'exercice 2004-2005.

3.1.2 Ressources humaines

En 2003-2004, 90,9 équivalents temps complet⁷ (ETC) permanents et 17,7 ETC occasionnels ont œuvré pour l'organisation. De plus, des étudiants ont été embauchés pour un équivalent de 7,5 ETC additionnels. Par conséquent, l'effectif total utilisé par le Centre d'expertise en 2003-2004 a atteint 116,1 ETC comparativement à 124,4 ETC en 2002-2003.

3.1.3 Ressources informationnelles

Le Centre d'expertise dispose d'équipements informatiques utilisés tant pour ses équipements analytiques (contrôle des instruments et enregistrement des données) que pour des postes de travail pour son personnel. Selon le plus récent bilan, 172 ordinateurs sont en service dans l'organisation. Des logiciels spécialisés associés aux équipements de mesure, un logiciel pour la gestion intégrée des données de laboratoire (système qui est en voie d'être remplacé par un système plus performant) et des logiciels d'usage courant complètent le tableau. Au cours de

⁶ À être confirmé par le Contrôleur des finances.

⁷ L'équivalent à temps complet est défini comme une année-personne rémunérée, excluant essentiellement la rémunération des heures supplémentaires et des primes.

l'exercice, le Centre d'expertise a investi 54 600 \$ pour la mise à niveau d'une partie de son parc informatique, comparativement à 97 000 \$ lors de l'exercice précédent.

3.1.4 Ressources matérielles

Le Centre d'expertise agit à titre de centre spécialisé dans le secteur de l'analyse environnementale. Il bénéficie donc d'un parc d'instruments important. Depuis une vingtaine d'années, il s'est porté acquéreur d'équipements dont la valeur à neuf atteint plus d'une dizaine de millions de dollars. Des instruments de laboratoire parfois sophistiqués et des unités mobiles capables d'intervenir sur place lors d'une urgence environnementale constituent l'essentiel de ce parc. Durant l'exercice 2003-2004, le Centre d'expertise a investi 1 511 800 \$ pour consolider cet acquis et améliorer l'efficacité et l'efficience de ses laboratoires.

3.1.5 Facteurs de contingence

Trois facteurs de contingence ont été identifiés au Plan d'action 2003-2004 à titre d'éléments pouvant affecter l'atteinte des cibles et des objectifs annuels fixés, soit la modification de l'enveloppe de crédits en cours d'exercice financier, des revenus autonomes inférieurs à la prévision et la disponibilité des unités centrales du Ministère à fournir les services requis par le Centre d'expertise. Aucune de ces situations n'est survenue en 2003-2004.

Par contre, les activités liées au renouvellement de l'accréditation des deux laboratoires ont exigé un travail beaucoup plus important que prévu et ont mené à un nouveau partage des responsabilités pour la gestion de la qualité.

3.2 Rendement à l'égard du Plan d'action

3.2.1 Rendement à l'égard des objectifs annuels

Pour l'exercice 2003-2004, le Plan d'action du Centre d'expertise s'agencait autour de dix objectifs rattachés aux deux enjeux déterminés au Plan stratégique 2003-2006. Les résultats atteints sont présentés ci-dessous.

REVOIR LA CAPACITÉ DE PRODUCTION EN ANALYSE DE LABORATOIRE

Cible	Résultat
Capacité de production revue	Analyse de la situation et diagnostic

L'analyse de la capacité de production a été menée conjointement avec les travaux liés à l'harmonisation des processus (voir p. 15) et à l'automatisation des activités (voir p. 17). Ici, plus spécifiquement, les équipes de laboratoire ont procédé à une évaluation des éléments qui limitent l'efficacité et la capacité de production. Parmi les éléments identifiés, sept sont apparus plus importants, soit la grande diversité des méthodes à maintenir, le manque d'automatisation de certaines méthodes, la désuétude de certaines méthodes, le faible nombre d'échantillons par séquence pour certaines analyses, la désuétude de certains équipements, le faible nombre d'échantillons par année pour certaines analyses et, finalement, le coût unitaire actuel inadéquat pour certaines analyses.

Le rapport de synthèse et les rapports sectoriels renferment les principaux constats de l'étude, le diagnostic et des pistes de solution pour améliorer l'efficacité et la capacité de production. La mise en œuvre des recommandations les plus prometteuses s'amorcera en 2004-2005, et ce, en fonction des disponibilités budgétaires.

Parallèlement, diverses avenues de financement disponibles pour le Centre d'expertise ont été examinées. Un plan d'affaires est en cours de rédaction. En 2003-2004, le processus de sélection des projets et des analyses qui génèrent des revenus a été amélioré afin de mieux cibler ceux qui entraînent les bénéfices les plus prometteurs.

REDÉFINIR L'ENTENTE DE SERVICE AVEC LE MINISTÈRE

Cible	Résultat
Entente de service redéfinie	Travaux en cours

En 2003-2004, le Centre d'expertise a entrepris des discussions avec les autorités et ses clients ministériels (comité des priorités) afin de redéfinir les termes de l'entente annuelle de service. Il a été convenu que l'engagement de service était lié à la capacité de l'organisation à maintenir sa prestation externe nécessaire à son équilibre financier. Cet engagement devrait de plus s'articuler à partir d'une planification plus structurée des travaux de développement. Les discussions relatives à la planification des activités de développement se feront en 2004-2005 au sein des diverses instances qui assurent les relations avec la clientèle ministérielle.

ÉLABORER DE NOUVEAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE

Cible	Résultat
Nouveaux indicateurs de performance intégrés à la reddition de comptes	Sélection de 7 indicateurs potentiels

Une recherche a d'abord été menée afin de répertorier les indicateurs de performance couramment utilisés. Vingt-trois indicateurs potentiels parmi les plus représentatifs ont fait l'objet d'une analyse approfondie, en plus des huit indicateurs de performance actuellement en usage.

À la lumière des constats de l'analyse, sept nouveaux indicateurs seront mis à l'essai en 2004-2005 afin de valider la pertinence de l'information qu'ils fournissent pour compléter l'information rendue disponible par les autres indicateurs.

POURSUIVRE L'HARMONISATION DES PROCESSUS DE PRODUCTION INTERNE

Cible	Résultat
Processus de production interne harmonisés	Réalisé pour les activités de chimie

Dans la poursuite des travaux d'harmonisation initiés en 2002-2003, le Centre d'expertise a visé plus particulièrement le secteur de la chimie en 2003-2004. Les principales réalisations liées aux travaux sont :

- une nouvelle répartition des analyses en chimie inorganique et organique en tenant compte des paramètres offerts, de la nature des échantillons, des volumes d'analyse, des équipements et des besoins des clients. Le tout a fait l'objet d'une annonce dans l'intranet à la clientèle ministérielle au cours de l'été 2003;
- la liste des analyses demandées en très faible volume;
- la liste des paramètres inscrits dans la réglementation qui sont rarement requis et dont le maintien entraîne des frais pour l'organisation;
- la révision de la portée d'accréditation dans chacune des divisions.

À la suite de ces travaux, le *Recueil des temps d'analyse de laboratoire* a été révisé et la version électronique a été mise en ligne dans le site intranet ministériel en février 2004.

Par ailleurs, à la suite des résultats obtenus, des travaux d'harmonisation seront entrepris au sein des autres secteurs d'activités de l'organisation, notamment dans les services études (deux divisions) et dans le service d'accréditation (trois divisions).

De plus, avec le soutien de la Direction générale des services à la gestion et de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programme, le Centre d'expertise a examiné certaines de ses façons de faire (contrôle et suivi des revenus, contrôle et suivi des dépenses, autres mécanismes liés au contrôle interne) afin de s'assurer de la conformité des modes de fonctionnement pour le soutien administratif dans l'organisation.

RÉALISER UN ÉTALONNAGE DES SERVICES D'ANALYSE DE LABORATOIRE À L'EXTERNE

Cible	Résultat
Mener un étalonnage des activités d'analyse de laboratoire	2 comparaisons + 1 analyse face au secteur privé

Le Centre d'expertise et la Direction des laboratoires d'expertises et d'analyses alimentaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ont convenu de procéder à un exercice de comparaison de leurs activités au cours de l'exercice financier. Deux comparaisons ont été menées, soit l'évaluation du temps d'analyse et l'analyse des processus de planification des activités analytiques.

Deux rapports préparés conjointement présentent les constats et les observations d'intérêt soulevés durant les travaux. La prochaine étape consiste pour chacune des organisations à procéder à l'analyse de ces constats pour déterminer les recommandations qui permettront d'améliorer les processus en place. Les équipes du Centre d'expertise procéderont à cette analyse au cours de 2004-2005 et la mise en œuvre des recommandations pourra s'échelonner sur plus d'une année.

En plus de cet exercice, le Centre d'expertise a réalisé, à l'intérieur des travaux liés à la modernisation de l'État, une analyse de comparaison de ses tarifs avec ceux du secteur privé. Pour les analyses où des écarts significatifs ont été constatés, des mesures seront mises en œuvre en 2004-2005.

Finalement, le Centre d'expertise a réalisé l'étalonnage du processus de réalisation des audits en accréditation de concert avec le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), comme il l'avait convenu en 2002-2003. La conclusion d'une nouvelle entente, portant sur la mise en œuvre des recommandations, sera recherchée en 2004-2005. Rappelons que l'objectif est de fournir un meilleur service à la clientèle commune au BNQ et au Centre d'expertise en adaptant la procédure d'évaluation des dossiers pour les laboratoires qui possèdent la double accréditation.

PROCÉDER À LA DIFFUSION DE LA NOUVELLE SECTION DU CENTRE D'EXPERTISE À MÊME LE SITE DU MINISTÈRE

Cible	Résultat
Site mis en ligne	Contenu révisé + structure et éléments visuels améliorés

En 2002-2003, le Centre d'expertise a entrepris la mise à jour de son portail électronique. En 2003-2004, il en a revu le contenu informationnel et la présentation visuelle a été ajustée en fonction du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec.

Par ailleurs, il a été convenu que la mise en ligne du portail se ferait par l'entremise d'un site indépendant plutôt que d'intégrer son contenu au site électronique du Ministère. Cette décision a cependant exigé que soit revu l'ensemble du contenu et des fonctionnalités associés au site.

La mise en ligne officielle se fera au cours de l'été 2004. La nouvelle adresse électronique sera www.ceaeq.gouv.qc.ca.

De plus, afin de fournir une information de pointe à sa clientèle et aux partenaires du domaine de l'accréditation, le Centre d'expertise a mis sur pied le bulletin *Parlons accréditation*. La première parution a eu lieu en janvier 2004 et l'objectif est de publier quatre bulletins par année.

ÉTABLIR UNE STRATÉGIE VISANT À AUGMENTER L'AUTOMATISATION DES ACTIVITÉS

Cible	Résultat
Stratégie disponible	Rapport d'analyse de la situation

Un questionnaire touchant chacun des aspects de la production d'analyses a été rempli par chaque division analytique des deux laboratoires ainsi que par les responsables du service à la clientèle et de la qualité. Le questionnaire avait pour but d'identifier les problèmes, d'établir les priorités quant aux améliorations à apporter et d'indiquer les solutions possibles accompagnées d'une estimation des ressources requises (argent et temps).

Des mesures rattachées à l'informatique et aux procédures de préparation et d'analyse des échantillons ont été identifiées. Dans le premier cas, les constats font référence à des lacunes importantes au niveau de la gestion des activités et de la saisie des résultats d'analyse. Le système informatisé de gestion des activités date de plus de deux décennies et n'est plus en mesure d'effectuer pleinement sa tâche, qui s'est considérablement complexifiée au cours des années. De plus, certains équipements désuets obligent la lecture et la saisie manuelle de

milliers de résultats d'analyse. Les améliorations sont toutefois liées à la mise en exploitation d'un nouveau système informatisé de gestion.

En ce qui concerne les procédures de préparation et d'analyse des échantillons, les améliorations feront l'objet d'une analyse coût-bénéfice; un plan de mise en œuvre sera par la suite élaboré. Mentionnons que l'amorce de renouvellement du parc instrumental depuis 2002 a déjà permis d'améliorer la situation au regard de certaines analyses.

REVOIR LES ORIENTATIONS DU PROCESSUS D'ACCREDITATION DES LABORATOIRES

Cible	Résultat
Orientations revues	Orientations revues et recommandations

L'ensemble de la démarche d'accréditation a été revue et une série de recommandations visant à alléger le processus actuel a été formulée.

Une version modifiée du processus et de la démarche sera soumise aux laboratoires accrédités au cours de 2004-2005 afin de bonifier la révision et de mettre en œuvre un processus plus adapté aux nouvelles réalités des divers intervenants.

DÉPOSER UNE DEMANDE D'ACCREDITATION AUPRÈS DU CONSEIL CANADIEN DES NORMES COMME FOURNISSEUR D'ESSAI D'APTITUDE

Cible	Résultat
Demande déposée	Dépôt prévu à l'été 2004

Les équipes concernées se sont mises à la tâche pour préparer l'ensemble des documents requis pour démontrer la maîtrise des processus internes de préparation des matériaux de référence et l'application des prescriptions pertinentes prévues au guide ISO/CEI 43 (1996) et au document ILAC-G12-2000 : *Guidelines for the requirements for the competence of reference materials producers*.

Le dossier est à toutes fins pratiques terminé et la demande sera déposée au Conseil canadien des normes (le registraire apte à remettre cette accréditation) au cours de l'été 2004. Le Centre d'expertise serait l'une des premières organisations canadiennes à recevoir cette reconnaissance.

INITIER DEUX PROJETS DE R&D EN PARTENARIAT

Cible	Résultat
2 projets initiés	2 projets initiés

Le personnel du Centre d'expertise a initié comme convenu deux projets en collaboration avec des équipes de recherche regroupant plusieurs partenaires.

Le premier projet porte sur l'élaboration d'une méthode d'évaluation de la mobilité et de la biodisponibilité des éléments traces métalliques (ETM) d'un sol afin, d'une part, de rendre compte des multiples interactions qui conditionnent la biodisponibilité et le niveau d'exposition des espèces vivantes et, d'autre part, de prendre en considération les mécanismes de transport et de transfert des ETM à travers les différents compartiments du sol.

La seconde collaboration concerne la création d'outils d'évaluation de la qualité des sédiments. Ce projet vise plus précisément l'élaboration d'un schéma décisionnel d'évaluation de la qualité des sédiments. Cet outil permettra aux décideurs responsables de la gestion des sédiments d'appliquer un mode de prise de décision dans le contexte d'une approche intégrée.

3.2.2 Services rendus au ministère de l'Environnement

En début d'exercice, le Centre d'expertise garantissait 100 000 heures en guise de prestation de services aux unités du Ministère. Ces dernières se sont prévaluées d'un équivalent de 97 771 heures de services, dont 73 625 heures d'analyse de laboratoire, en services études et expertises diverses, et 24 146 heures dédiées à la gestion et au développement des programmes d'accréditation. Les unités clientes n'ont donc utilisé que 97,8 % de l'offre initialement convenue, soit une baisse de près de 6,5 % comparativement à 2002-2003, où elles s'étaient prévaluées de 104 570 heures.

Pour les travaux sous la responsabilité directe du Centre d'expertise, la plupart des activités ont suivi la planification prévue. Ainsi, en ce qui concerne la gestion du programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale, 42 audits de suivi, soit huit de plus que prévu, et 21 évaluations de la performance des laboratoires inscrits ont été effectués. Parallèlement, au cours de l'année, six études interlaboratoires ont été menées auprès de plusieurs laboratoires réalisant des analyses de sols agricoles ainsi que des analyses d'engrais de ferme; un audit a mené à l'accréditation d'un de ces laboratoires conformément au programme volontaire d'accréditation des laboratoires d'analyse agricole.

De plus, deux examens, soit un de plus que prévu, ont permis d'inscrire 66 experts sur la Liste d'experts en protection et réhabilitation des terrains.

Finalement, 2 097 heures ont été dédiées à des projets spéciaux qui ont fait l'objet d'un financement particulier, en marge de la planification annuelle.

3.2.3 Rendement à l'égard des autres engagements

La Déclaration de services aux citoyens

Le Centre d'expertise a maintenu son engagement dans l'atteinte des objectifs poursuivis par le ministère de l'Environnement à l'égard de sa Déclaration de services aux citoyens. Pour ce faire, il a participé aux rencontres du comité chargé de la révision de la Déclaration.

Parallèlement, au quotidien, le Centre d'expertise a assuré la présence de répondants locaux aux demandes de renseignements ainsi qu'à la prise d'appels téléphoniques durant les heures d'ouverture, incluant le renvoi d'appels en cas d'absence.

De plus, pour l'exercice 2003-2004, mentionnons qu'aucune activité d'évaluation n'a été menée par le Ministère pour mesurer le respect des objectifs 3⁸ et 4⁹ de la Déclaration de services aux citoyens. Quant à l'objectif 5¹⁰, il est à noter que le Centre d'expertise est peu sollicité par des demandes provenant de l'extérieur du Ministère. Cependant, toute demande d'information qui lui est acheminée reçoit l'attention prévue par l'engagement associé au suivi du courrier.

Gestion des plaintes

Pour l'exercice 2003-2004, aucune mesure n'a été prise en vertu des dispositions prévues à la procédure interne de gestion des plaintes, compte tenu du fait qu'aucune plainte n'a été déposée. La procédure en vigueur au Centre d'expertise est conforme à celle en application dans tout le Ministère. Elle met l'accent sur une communication efficace entre le responsable de la prestation de services et le client. Cette approche favorise des échanges constructifs et limite les interventions officielles de la clientèle.

Comités

Les comités qui appuient le Centre d'expertise dans ses travaux ont poursuivi leurs activités au cours de 2003-2004. Ainsi le **Comité des priorités relatives à l'expertise analytique** a tenu deux rencontres. La première a permis d'approuver au printemps 2003 l'allocation annuelle des services dispensés par le Centre d'expertise aux unités administratives du Ministère. Par la suite, la rencontre d'automne a facilité les échanges pour assurer la gestion adéquate de l'allocation annuelle afin de terminer l'exercice financier de manière harmonieuse.

-
- 8 L'objectif 3 concerne l'engagement à rappeler un intervenant dans un délai de un jour ouvrable lorsque ce dernier laisse un message dans une boîte vocale.
- 9 L'objectif 4 concerne l'engagement à offrir de parler à une personne si l'intervenant le désire lors d'un appel effectué pendant les heures d'ouverture des bureaux.
- 10 L'objectif 5 concerne l'engagement à faire parvenir un accusé de réception ou une réponse dans les cinq jours ouvrables suivant la réception d'une correspondance postale qui demande un traitement.

Au cours de l'exercice, le Comité a été appuyé par le Sous-comité des priorités, qui s'est réuni à trois reprises afin d'assurer un suivi de l'utilisation de l'allocation annuelle et pour discuter des éléments de gestion des quotas (planification annuelle, besoins particuliers, besoins en développement, suivi des demandes de mises en priorité d'échantillons, etc.).

En ce qui a trait au **Comité d'accréditation – Secteur environnement**, il a tenu trois rencontres qui ont permis de recommander au ministre de l'Environnement 47 dossiers en matière d'accréditation des laboratoires. De plus, les membres du Comité se sont aussi prononcés sur 18 dossiers, lors de votes électroniques. Ces recommandations concernent l'octroi, le renouvellement, la suspension ou le retrait des différents domaines d'accréditation.

Le **Comité d'accréditation – Secteur agricole** a tenu une rencontre, ce qui a permis l'accréditation d'un premier laboratoire en vertu du programme.

Le **Comité d'évaluation – Liste d'experts** a tenu deux rencontres pour évaluer plus de 100 candidatures. À la suite de deux examens, 66 candidats ont été inscrits sur la liste.

Le **Comité d'appel – Liste d'experts** s'est rencontré à deux occasions pour analyser les demandes de révision.

Engagements annuels particuliers

Dans le plan d'action 2003-2004, il était aussi prévu d'adapter le processus de reddition de comptes et d'assurer la mise en place d'un système de rétroaction rapide à l'égard de la satisfaction de la clientèle.

De concert avec ses partenaires ministériels, notamment avec le Secrétariat du Ministère et la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programme, le Centre d'expertise a cerné et amélioré le processus de reddition de comptes annuel (préparation du Plan d'action, du Rapport annuel de gestion et le suivi périodique). Les constats soulevés ont permis d'établir les nouvelles bases de l'exercice et de mieux définir le travail à réaliser. Ceci permettra de faciliter la démarche annuelle au cours des prochains exercices financiers.

En ce qui concerne le système de rétroaction rapide de la clientèle, des pistes ont été analysées durant l'exercice d'élaboration de nouveaux indicateurs. Un prototype de fiche d'opinion sera mis à l'essai au cours du prochain exercice financier.

4 Rendement à l'égard des indicateurs de résultats

Les résultats obtenus pour les huit indicateurs prévus à la Convention de performance et d'imputabilité sont présentés dans cette section. Ces indicateurs ont été fixés afin de permettre le suivi temporel du taux d'autofinancement, du pourcentage des revenus provenant des activités hors Québec, du coût de revient horaire, des efforts consacrés au développement, au rayonnement scientifique, à la formation et au perfectionnement ainsi que du taux de satisfaction de la clientèle et du maintien du système qualité.

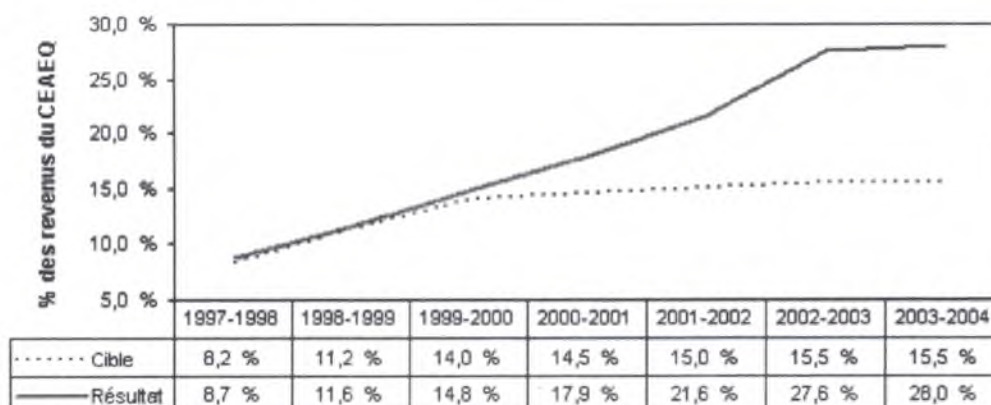
4.1 Indicateurs d'ordre financier

AUTOFINANCEMENT

Objectif	Résultat
15,5 % des revenus par rapport aux dépenses	28,0 %

La cible de l'exercice 2003-2004 a été largement dépassée avec un taux d'autofinancement de 28,0 %. Les revenus associés à l'analyse de certains paramètres soumis à une surveillance réglementaire ont légèrement chuté. Les revenus recueillis hors Québec, la vente de documents techniques et de matériaux de référence et les autres revenus sont demeurés stables. Par ailleurs, des revenus non récurrents associés à la gestion de la liste d'experts ont permis de faire en sorte que globalement les résultats de l'exercice sont comparables à ceux de l'an dernier.

Figure 1 – Autofinancement



Évolution temporelle

La figure 1 montre que le résultat relatif à l'autofinancement a toujours été supérieur à la cible fixée. L'écart des dernières années s'est accentué, compte tenu principalement d'une augmentation des prestations de services externes pour lesquelles l'entreprise privée ne possédait pas d'expertise.

Il est important de noter que l'analyse des pesticides et des substances organiques à haute résolution représente 44 % des revenus en 2002-2003 et 48,5 % en 2003-2004. Sans la portion d'autofinancement associée à ces analyses, les résultats annuels auraient été d'environ 14,5 % pour 2001-2002, de 15,4 % pour 2002-2003 et de 14,4 % pour 2003-2004. L'entrée en scène de laboratoires accrédités pour ces analyses jusqu'alors exclusives au Centre d'expertise aura probablement un effet significatif sur cet indicateur.

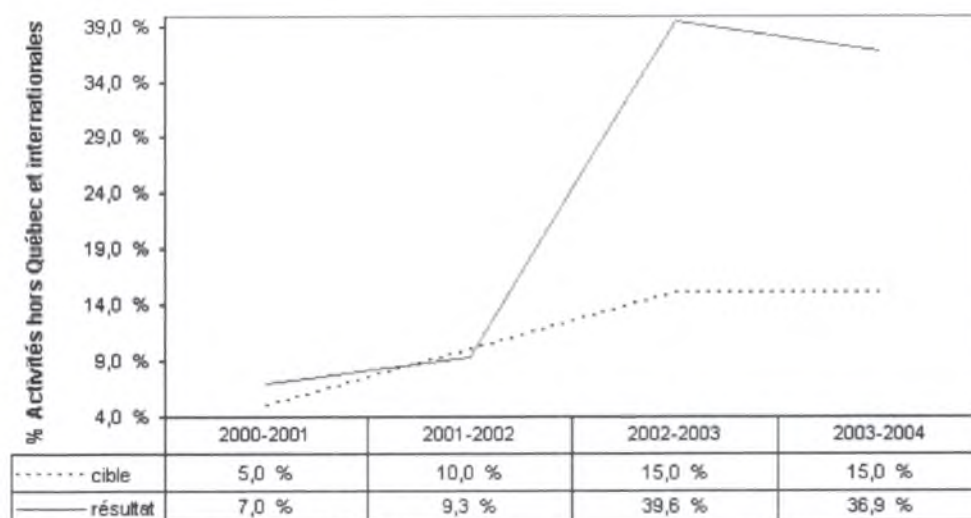
ACTIVITÉS HORS QUÉBEC ET INTERNATIONALES

Objectif	Résultat
15,0 % des revenus (sur la base des revenus 1999-2000)	36,9 %

En ce qui concerne les revenus se rapportant aux activités menées hors Québec, le résultat obtenu dépasse largement la cible fixée pour une deuxième année consécutive. Ces revenus proviennent principalement de la poursuite des activités de vente de matériaux de référence à l'Association canadienne des laboratoires d'analyse environnementale inc., qui ont été plus importantes qu'elles n'avaient été planifiées, des activités d'accréditation menées au Maroc ainsi que de la participation à un projet de collaboration au Paraguay. Ce dernier projet, subventionné par l'Agence canadienne de développement international, consiste à mettre en place des systèmes qualité en accord avec les normes ISO ainsi qu'à former une équipe d'auditeurs.

Notons aussi le projet d'implantation d'un laboratoire de fabrication de matériaux de référence et le montage d'un programme d'essai d'aptitude au Centro del medio ambiente (CENMA), organisme du ministère de l'Environnement, à Santiago, au Chili. Les travaux ont débuté en janvier et s'échelonneront sur une période de 30 mois.

Figure 2 – Activités hors Québec et internationales



Évolution temporelle

Cet indicateur, introduit en 2000-2001, permet de démontrer l'intérêt de la démarche entreprise pour des services réalisés à l'extérieur du Québec. Depuis, les efforts consentis et la reconnaissance de l'expertise spécialisée des équipes du Centre d'expertise ont permis de voir progresser ces revenus. Cependant, ce marché reste malgré tout marginal et l'organisation entend demeurer opportuniste plutôt que proactive à son égard.

COÛT DE REVIENTHoraire

Suivi	Résultat
Global	84,35
✓ Analyse de laboratoire	79,09
✓ Services études	106,54
✓ Accréditation	97,05

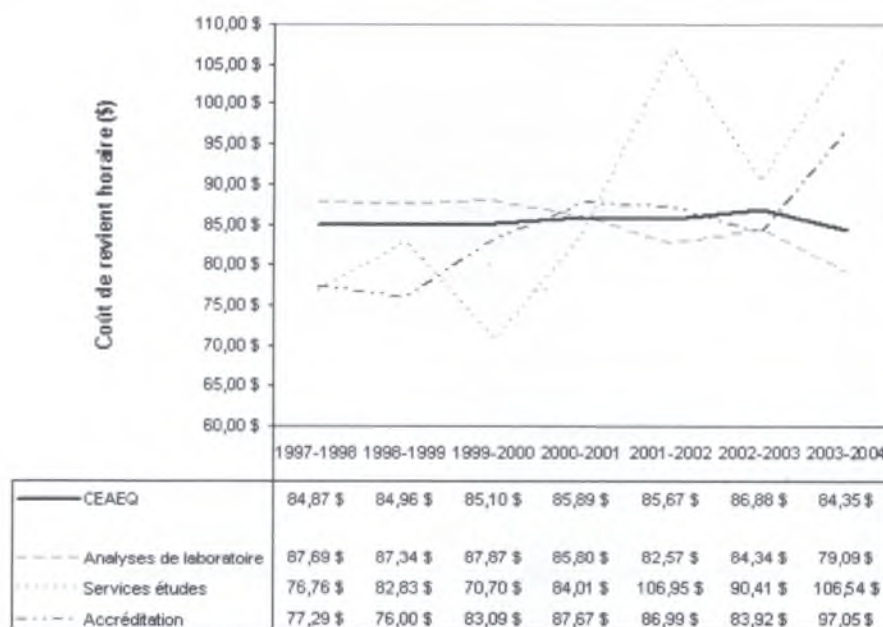
Le suivi du coût de revient des produits et services du Centre d'expertise s'est poursuivi au cours de l'exercice. Il faut rappeler qu'environ 80 % des charges sont des paramètres conventionnés (rémunération, avantages sociaux, loyers, etc.), ce qui limite le pouvoir que peuvent avoir les gestionnaires du Centre d'expertise sur l'amélioration de cet indicateur.

Le coût de revient horaire du Centre d'expertise est passé de 86,88 \$ (2002-2003) à 84,35 \$ pour l'exercice actuel, soit une diminution de 2,9 %. Cette baisse apparente est attribuable à une modification dans le calcul des heures de travail des unités dédiées au service à la clientèle. Sur la même base qu'en 2002-2003, le coût de revient horaire global serait de

90,84 \$, une hausse de 4,5 %. Cette hausse s'explique par la prise en compte à partir du présent exercice des dépenses associées aux banques de maladie, de vacances et d'heures supplémentaires.

De façon particulière, les coûts de revient par produit et service ont subi des variations par rapport à l'exercice précédent. Pour les analyses de laboratoire, le coût de revient horaire a varié de 84,34 \$ à 79,09 \$; sur une base comparative, ce coût aurait été de 87,34 \$ en 2003-2004, pour les mêmes raisons qui ont été évoquées précédemment. Les coûts des autres produits et services du Centre d'expertise ont aussi varié, soit de 90,41 \$ à 106,54 \$ pour les services études et de 83,92 \$ à 97,05 \$ pour les activités du Service de l'accréditation. La hausse importante de ces deux taux horaires sectoriels s'explique par un plus faible volume d'heures de prestation et par des charges plus élevées (loyers et avantages sociaux).

Figure 3 – Coût de revient - Produits et services



Note : En 2002-2003 et en 2003-2004, des modifications ont été apportées à la méthode de calcul du coût de revient horaire afin d'améliorer le modèle.

Évolution temporelle

La figure 3 démontre que le coût de revient horaire global du Centre d'expertise est assez stable entre 1997-1998 et 2001-2002. Il est toutefois hasardeux de poursuivre la comparaison puisque au cours des deux dernières années, le Centre d'expertise a revu les bases de sa méthode de calcul afin d'améliorer le modèle.

4.2 Indicateurs d'ordre technique et scientifique

Le Centre d'expertise doit conserver une position de chef de file dans le domaine de l'analyse environnementale – domaine qui est présentement en voie de transformation au Québec – afin d'être en mesure de répondre tant aux besoins du Ministère que de ses partenaires et clients. Dans ce contexte, le Centre d'expertise s'est fixé des objectifs en matière de développement technique et scientifique, de rayonnement scientifique ainsi que de formation et perfectionnement.

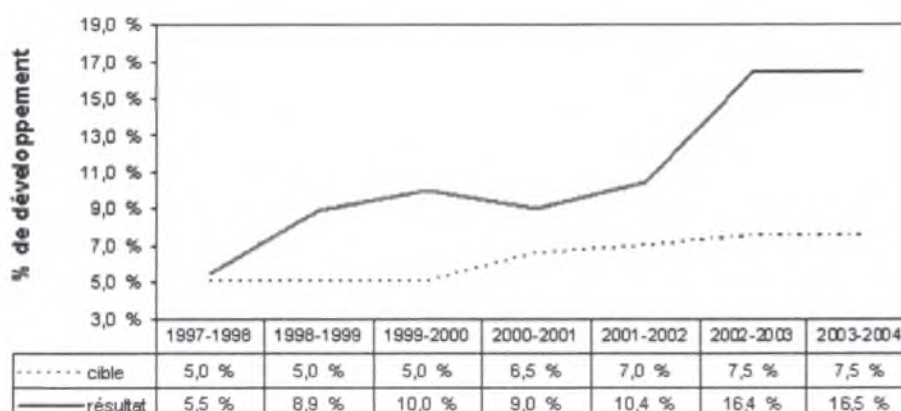
ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Objectif	Résultat
7,5 % des heures de travail directement associées à la livraison des produits et services	16,5 %

L'évaluation de cet indicateur est faite en fonction de l'effectif global du Centre d'expertise. La cible fixée a été dépassée, puisque l'équivalent de 21 072 heures a été consacré au développement technique et scientifique, par rapport à la cible de 9 591 heures. La clientèle et les partenaires ont financé plusieurs projets parmi les 62 activités menées au cours de l'année. Ainsi, 55 % des efforts de développement ont été consentis à des demandes provenant directement des unités du ministère de l'Environnement et à des projets réalisés avec des partenaires externes (université, industrie, etc.), 16 % ont servi à l'amélioration et à la mise en œuvre des divers programmes d'accréditation sous la gouverne du Centre d'expertise et, finalement, 29 % ont servi à l'amélioration des méthodes utilisées par l'organisation.

À titre d'exemple, quatre nouvelles méthodes ou procédures sont maintenant disponibles auprès des unités ministérielles ainsi que de la clientèle externe et 19 nouvelles substances organiques sont maintenant analysées (produits pharmaceutiques, antibiotiques et pesticides).

Figure 4 – Activités de développement



Évolution temporelle

La figure 4 montre que la cible fixée pour le développement a toujours été dépassée. Cette situation reflète assez bien l'importance des besoins de développement de pointe qu'ont la clientèle ministérielle et les partenaires dans la recherche de solutions aux problèmes environnementaux auxquels ils sont confrontés. Cette tendance est d'ailleurs à la hausse depuis quelques années.

De façon générale, il est à noter que les travaux de développement réalisés en partenariat vont en s'accroissant (augmentation de plus de 57 % en 2003-2004 comparativement à 2002-2003). Une meilleure reconnaissance par les pairs de la qualité technique et scientifique des équipes de l'organisation n'est sans doute pas étrangère à ce phénomène.

RAYONNEMENT SCIENTIFIQUE

Objectif	Résultat
80 % des projets du Plan de développement devant faire l'objet d'une communication	64 %

En ce qui concerne le rayonnement scientifique, les activités de développement sont regroupées à l'intérieur des onze projets du Plan de développement technique et scientifique 2001-2004 du Centre d'expertise. Pour 2003-2004, il a été établi que l'objectif de 80 % des projets devant faire l'objet de communications scientifiques correspondait à neuf projets différents.

Au cours de l'exercice financier, sept projets ont fait l'objet d'au moins une communication à l'intérieur d'activités scientifiques externes. Vingt-six communications ont ainsi été réalisées et sont réparties en onze présentations, dix affiches techniques, quatre articles scientifiques soumis pour publication ou publiés et un rapport de recherche interne.

Évolution temporelle

Cet indicateur étant associé au Plan de développement technique et scientifique 2001-2004, ce dernier exercice se trouve à présenter la dernière donnée pertinente. Quatre exercices financiers ont été associés à ce plan de développement et les résultats, exception faite de ceux de 2002-2003, ont été en deçà des objectifs fixés. Cette situation incite l'organisation à revoir les orientations en matière de rayonnement scientifique. Des propositions en ce sens devraient voir le jour au cours de la prochaine année.

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT

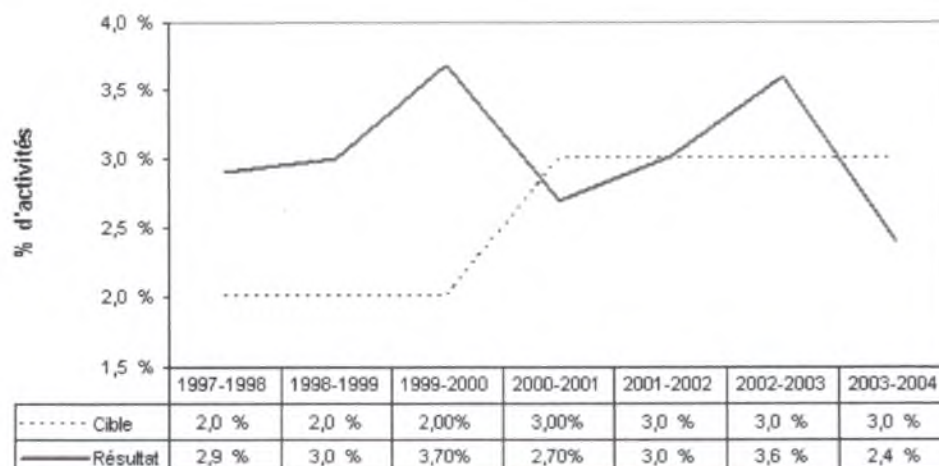
Objectif	Résultat
3,0 % des heures de travail directement associées à la livraison des produits et services	2,4 %

L'évaluation de cet indicateur est faite en fonction de l'effectif régulier et occasionnel. La cible fixée est élevée, signe de l'importance qui est accordée à cet aspect. Elle n'a cependant pas été atteinte malgré qu'un total de 2 779 heures ait été consacré à l'acquisition de connaissances. Il y a eu moins d'embauches et moins de déplacements à l'intérieur des équipes, ce qui peut expliquer la moins grande nécessité de formation.

Au total, 119 activités de formation ont été répertoriées, comparativement à 138 au cours de 2002-2003. Cette formation se répartit de la façon suivante : 18 % à caractère administratif (santé et sécurité au travail, gestion de personnel, etc.), 12 % dans le secteur de l'informatique et 70 % pour de l'apprentissage à caractère technique et scientifique. Ces proportions sont similaires à celles de 2002-2003.

Il est à noter que comparativement à 2002-2003, le pourcentage d'activités de formation données à l'interne par les équipes est équivalent (52 % des activités).

Figure 5 – Formation et perfectionnement



Évolution temporelle

Depuis sa création en tant qu'unité autonome de service, le Centre d'expertise a mis en place les moyens pour répondre aux besoins de formation et de perfectionnement des équipes. Durant la période 1997-2000, la cible visée de 2 % des heures de travail a été dépassée au cours de chaque exercice financier.

Depuis l'exercice triennal 2000-2003, et compte tenu des orientations fixées en matière de services de pointe, la cible a été portée à 3 %. Les résultats obtenus au fil des ans démontrent l'importance accordée à la formation.

4.3 Autres indicateurs

SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

Objectif	Résultat
Pas de sondage prévu	S. O.

En ce qui a trait à l'évaluation de la satisfaction de la clientèle, l'exercice financier 2003-2004 n'ayant pas été une année de sondage auprès de la clientèle, aucune donnée ne peut être présentée pour cet indicateur. Le prochain sondage est prévu pour l'exercice financier 2004-2005.

Évolution temporelle

Les sondages de satisfaction de la clientèle sont réalisés à un intervalle de deux ans par une firme spécialisée et le degré de satisfaction est établi selon une échelle de 0 à 10. Trois sondages ont été menés depuis 1997-1998, incluant celui de l'exercice 2002-2003, et les cotes de 8,1 (1998-1999), 8,3 (2000-2001) et 8,2 (2002-2003) qui ont été obtenues sont plus que convenables en plus d'être stables. Elles reflètent donc un niveau élevé de satisfaction de la clientèle pour les services offerts par le Centre d'expertise.

Le rapport annuel de gestion lié à l'exercice financier 2002-2003 intègre les tableaux présentant les résultats détaillés de ces trois sondages pour les tendances relativement à cinq éléments de la satisfaction (accessibilité du service, suivi de la demande, prestation de services, satisfaction du besoin exprimé, respect des délais). Le Rapport annuel de gestion 2004-2005 présentera les résultats complets à la suite du quatrième sondage.

SYSTÈME QUALITÉ

Objectif	Résultat
Maintenir les homologations ISO 17025	Accréditations maintenues

Les laboratoires du Centre d'expertise ont reçu la visite des équipes du Conseil canadien des normes (CCN) au cours du mois de juin 2003, en conformité avec les prescriptions d'ISO/CEI 17025. Les mesures correctives demandées lors de ces audits ont été réalisées à la satisfaction du CCN au cours de l'automne 2003. À la suite des visites de vérification, le CCN a recommandé le maintien des accréditations des laboratoires.

Rappelons que le maintien de la reconnaissance ISO exige une programmation continue d'activités de surveillance (audits internes, essais de qualification avec évaluations de la performance analytique et, lorsque possible, essais de comparaison entre laboratoires avec études interlaboratoires).

Au cours de la dernière année, 12 audits internes ont été effectués au sein des deux laboratoires de l'organisation et des non-conformités ont été constatées. Ces dernières ont toutes été corrigées.

De plus, les laboratoires ont participé à 19 évaluations de la performance analytique et 19 études interlaboratoires, nationales et internationales, provenant de cinq organismes reconnus mondialement.

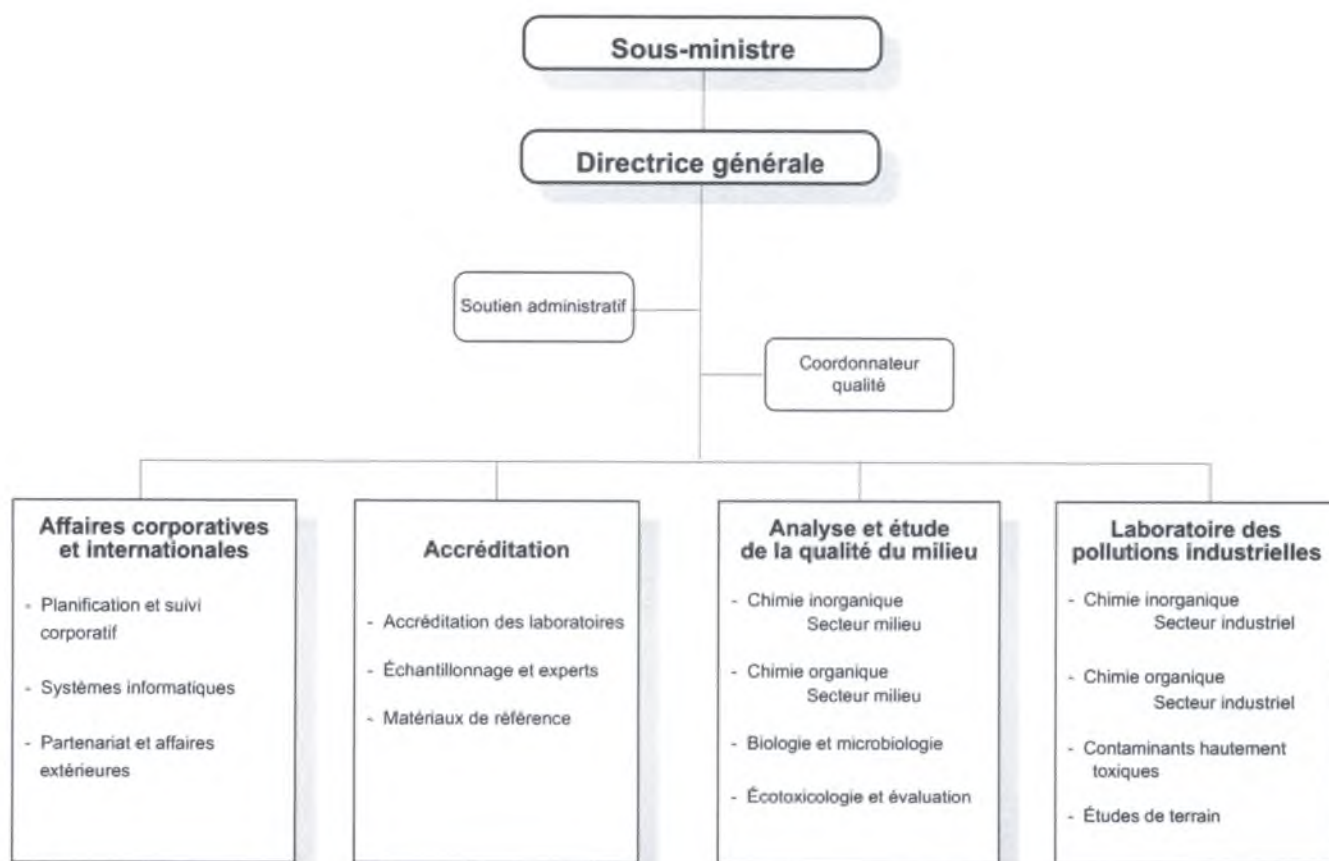
Évolution temporelle

Compte tenu de la nature de cet indicateur, l'analyse de l'évolution temporelle n'est pas pertinente. Cependant, pour 2004-2005 un indicateur permettant de suivre la performance du Centre d'expertise par rapport aux autres laboratoires sera créé. Cet indicateur pourra par la suite être suivi sur une base temporelle.

Annexes

Annexe 1

Organigramme du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec



Annexe 2

États financiers

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	2003-2004	2002-2003
PRODUITS		(note 3)
Contributions du gouvernement du Québec (note 4)	9 002,9	8 531,9
Revenus liés aux prestations de biens et services (note 5)	3 057,1	3 257,0
	<u>12 060,0</u>	<u>11 788,9</u>
CHARGES		
Traitements	5 493,4	5 609,8
Avantages sociaux	934,9	673,5
Location d'espace	2 061,8	2 004,1
Services du Ministère	661,1	731,4
Amortissement des immobilisations	458,1	374,9
Contrats de services et honoraires professionnels	248,0	425,8
Transport, communication et messagerie	234,0	239,9
Fournitures et approvisionnements	808,0	1 110,6
Autres dépenses	26,7	31,6
	<u>10 926,0</u>	<u>11 201,6</u>
EXCÉDENT		
Excédent des produits sur les charges avant versement au Fonds consolidé du revenu	1 134,0	587,3
Versement au Fonds consolidé du revenu des revenus assujettis au crédit au net (note 6)	350,0	350,0
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>784,0</u>	<u>237,3</u>

SURPLUS

de l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	2003-2004	2002-2003
SOLDE AU DÉBUT	1 285,5	1 048,2
Excédent des produits sur les charges	784,0	237,3
SOLDE À LA FIN	<u>2 069,5</u>	<u>1 285,5</u>

BILAN

au 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	2003-2004	2002-2003 (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Compte à fin déterminée (note 7)	2 213,8	1 485,3
Avances temporaires	2,3	2,9
Débiteurs	49,5	42,1
Stocks	48,1	37,7
Dû par le gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	3 514,9	656,6
	<u>5 828,6</u>	<u>2 224,6</u>
Investissement (parts) dans CSI Environnement, au coût (note 8)	15,5	15,5
Immobilisations (note 9)	3 818,3	2 652,5
	<u>9 662,4</u>	<u>4 892,6</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	893,8	921,4
Revenus reportés	225,6	33,2
Provision pour vacances	650,5	---
Provision pour heures supplémentaires	34,6	---
Versement sur le dû au Fonds consolidé du revenu (note 10)	109,8	109,8
	<u>1 914,3</u>	<u>1 064,4</u>
Provision pour congés de maladie	1 970,1	---
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 10)	559,6	669,4
Contributions reportées du gouvernement du Québec afférentes aux immobilisations (note 11)	3 148,9	1 873,3
Surplus	2 069,5	1 285,5
	<u>9 662,4</u>	<u>4 892,6</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Constitué en unité autonome de service le 13 mai 1997, le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (Centre d'expertise) est une unité administrative du ministère de l'Environnement, reconnue comme agence gouvernementale en vertu de la Convention de performance et d'imputabilité intervenue en janvier 2002.

Le Centre d'expertise fournit des services professionnels en matière d'analyse de laboratoire et d'expertise spécialisée relatives au domaine de l'environnement. Ses activités et ses ressources sont régies par la *Loi sur le ministère de l'Environnement* (L.R.Q., chapitre M-15.2.1), la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2) et les autres lois, règles et procédures en vigueur dans la fonction publique québécoise. Ses activités sont principalement financées à même les crédits budgétaires reliés au portefeuille Environnement, programme 1 – Protection de l'environnement, élément 5 – Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Centre d'expertise ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Toutefois, l'état des flux de trésorerie est absent, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Stocks

Les produits chimiques et autres fournitures de laboratoire sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, selon les taux suivants :

• Équipement de laboratoire	10 %
• Matériel et équipement de bureau	20 %
• Matériel roulant	20 %
• Équipement informatique	33 1/3 %

Les frais de développement seront amortis à compter de la mise en marche du système informatique auquel ils se rapportent, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

Contributions reportées du gouvernement du Québec afférentes aux immobilisations

Les contributions reçues relativement au transfert et à l'acquisition d'immobilisations sont reportées et imputées aux résultats, au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles elles réfèrent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées, compte tenu que le Centre d'expertise ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATION COMPTABLE

À compter de cet exercice, le Centre d'expertise comptabilise ses obligations découlant des congés de maladie, des vacances et des heures supplémentaires cumulés par ses employés. Auparavant, ces dépenses étaient comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les montants étaient payés ou lorsque l'employé utilisait ses congés.

L'application rétroactive de cette modification sans redressement des états financiers des exercices antérieurs a eu pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers :

RÉSULTATS	2003-2004
Contributions du gouvernement du Québec	236,2
Avantages sociaux	236,2
 BILAN	 2003-2004
Dû par le gouvernement du Québec	2 655,2
Provision pour vacances	650,5
Provision pour heures supplémentaires	34,6
Provision pour congés de maladie	1 970,1

4. CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2003-2004	2002-2003
Dépenses – quote-part portefeuille Environnement, pour la réalisation des activités courantes¹¹		
• Traitements	4 987,3	4 735,4
• Fonctionnement	49,6	72,4
	<u>5 036,9</u>	<u>4 807,8</u>
Dépenses – quote-part portefeuille Environnement, pour la réalisation de projets spéciaux		
• Programme d'échantillonnage de l'eau des puits individuels ou de petits réseaux	---	50,0
	<u>---</u>	<u>50,0</u>
Contributions additionnelles du gouvernement		
• Avantages sociaux assumés à même le portefeuille Environnement ou par le Conseil du trésor	934,9	673,5
• Location d'espace assumée par le Ministère	2 021,7	2 004,1
• Services reçus du Ministère	661,1	731,4
	<u>3 617,7</u>	<u>3 409,0</u>
Dépenses assumées par le gouvernement du Québec à même le Fonds consolidé du revenu	8 654,6	8 266,8
Amortissement des contributions reportées afférentes aux immobilisations	348,3	265,1
	<u>9 002,9</u>	<u>8 531,9</u>

Les avantages sociaux comprennent les obligations découlant des congés de maladie, des vacances et des heures supplémentaires cumulés par les employés, les cotisations aux régimes de retraite, au Fonds des services de santé, à l'assurance emploi, aux assurances collectives ainsi qu'à la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Les services reçus du Ministère comprennent l'utilisation par le Centre d'expertise des ressources du ministère de l'Environnement pour certains biens et services. Ces biens et services sont reçus sans transfert de crédits et font l'objet d'ententes de service. Il s'agit principalement de soutien administratif et informatique et de charges corporatives. Ces opérations non monétaires sont inscrites à la juste valeur des biens et services reçus et sont incluses aux postes correspondants des états financiers.

11 Incluant, pour l'exercice 2003-2004, un montant de 32,6 \$ en crédits reportés de 2002-2003.

5. REVENUS LIÉS AUX PRESTATIONS DE BIENS ET SERVICES

	2003-2004	2002-2003
Analyses de laboratoire et services études	1 949,9	2 074,9
Accréditation des laboratoires québécois (note 6)	507,5	381,2
Vente de documents techniques et de matériaux de référence	100,3	79,2
Revenus hors Québec et internationaux	356,3	382,6
Autres revenus	82,6	78,5
TOTAL PARTIEL	2 996,6	2 996,4
Projets spéciaux par transfert de crédits	60,5	95,7
REVENUS ASSOCIÉS AU CENTRE D'EXPERTISE	3 057,1	3 092,1
Revenus liés à la vente de trousseaux (Programme d'échantillonnage de l'eau des puits individuels ou de petits réseaux)	—	164,9
	3 057,1	3 257,0

6. REVENUS ASSUJETTIS AU CRÉDIT AU NET

L'Entente de gestion intervenue avec le Conseil du trésor permet au Centre d'expertise de bénéficier d'un crédit au net associé aux revenus provenant de la tarification des services d'accréditation. Le crédit au net est un mécanisme qui fait en sorte que les revenus qui excèdent la prévision inscrite au Livre des crédits permettent d'augmenter les dépenses dans la mesure et selon les conditions décrites dans l'Entente de gestion. Les revenus correspondant à la prévision continuent d'être versés au Fonds consolidé du revenu.

Pour l'exercice 2003-2004, le montant prévu des revenus associés au crédit au net était de 350,0 \$; l'excédent s'établit donc à 157,5 \$ et est présenté à même les revenus d'accréditation.

7. COMPTE À FIN DÉTERMINÉE

L'utilisation d'un compte à fin déterminée intitulé *Compte pour le financement des unités autonomes de service* est l'un des allègements consentis par le gouvernement du Québec au Centre d'expertise depuis sa création, en 1997. Son utilisation permet le dépôt des sommes reçues dans le contexte de contrats ou d'ententes qui en prévoient leur affectation à des fins spécifiques.

8. INVESTISSEMENTS DANS CSI ENVIRONNEMENT

La Coopérative de solidarité d'expertise environnementale internationale (CSI Environnement) est constituée en vertu de la *Loi sur les coopératives du Québec* (L.R.Q., chapitre C-67.2). Son but est de favoriser l'exportation du savoir-faire en matière de gestion environnementale. Elle regroupe l'expertise d'entreprises privées et d'organismes gouvernementaux aptes à offrir les produits et services appropriés. Le Centre d'expertise est l'un de ses membres fondateurs et en assure le soutien administratif. Au 31 octobre 2003, la part du Centre d'expertise dans l'avoir déficitaire de CSI Environnement était de 6,0 \$.

9. IMMOBILISATIONS

	2003-2004			2002-2003
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement de laboratoire	8 213,7	4 970,1	3 243,6	2 107,0
Matériel et équipement de bureau	13,0	6,3	6,7	6,4
Équipement informatique	741,6	606,1	135,5	151,2
Matériel roulant	63,9	12,7	51,2	16,8
Système informatique en développement	381,3	---	381,3	371,1
	9 413,5	5 595,2	3 818,3	2 652,5

Le coût des immobilisations a été reconstitué en considérant les acquisitions depuis 1990-1991. En conséquence, le Centre d'expertise dispose de biens dont le coût est exclu de ce calcul, puisqu'ils ont été acquis antérieurement à cette période. Bien que la valeur nette de certaines immobilisations soit minime, leur valeur de remplacement peut être importante. Le coût des immobilisations acquises au cours de l'année s'élève à 1 623,9 \$ (comparativement à 640,3 \$ en 2002-2003). Pour l'exercice en cours, l'amortissement des immobilisations s'établit à 458,1 \$ (comparativement à 374,9 \$ en 2002-2003).

10. DÛ AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

	2003-2004	2002-2003
Dû au Fonds consolidé du revenu, sans intérêt, remboursable par versements annuels à même le solde du compte à fin déterminée, au rythme de l'amortissement des immobilisations auxquelles il réfère, échéant en 2011	669,4	779,2
Versement échéant en deçà de un an	(109,8)	(109,8)
	<u>559,6</u>	<u>669,4</u>

Les versements sur l'emprunt s'établissent à 109,8 \$ par exercice de 2005 à 2009, puis à 91,3 \$ en 2009-2010 et, finalement, à 29,1 \$ pour le dernier terme, en 2010-2011.

11. CONTRIBUTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS

	2003-2004	2002-2003
SOLDE AU DÉBUT	1 873,3	1 498,1
Quote-part investissement – portefeuille Environnement	1 589,2	615,8
Autres investissements assumés par le Ministère	34,7	24,5
Amortissement des contributions reportées	(348,3)	(265,1)
SOLDE À LA FIN	<u>3 148,9</u>	<u>1 873,3</u>

12. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Centre d'expertise participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Centre d'expertise imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 204,0 \$ (comparativement à 210,0 \$ en 2002-2003). Les cotisations du Centre d'expertise dans ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur et sont assumées par le gouvernement du Québec.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Centre d'expertise est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises relevant directement ou indirectement du gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Centre d'expertise n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

**Centre d'expertise
en analyse
environnementale**

Québec

